

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022**  
**DE LISTRAC-MÉDOC**



LISTRAC-MÉDOC

Ouverture de la séance : 19H05

**Désignation du secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'Article L2121-15 du CGCT, au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Est nommée aux fonctions de secrétaire de séance : Mme DARVES

Adoption du Procès-Verbal de la séance du conseil Municipal de Listrac-Médoc du **07 AVRIL 2022**

Fin de séance : 19H40

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-213302482-20220630-CM\_30\_06\_2022-DE



LISTRAC-MÉDOC

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 JUIN 2022  
Fiche d'émargement**

NOM	PRENOM	Signature
AGUILAR	Jérôme	PROCURATION DONNÉE A Mme FAYOLLE-LUSSAC
ARDOUIN	Aurore	PROCURATION DONNÉE A M. WILLIOT
BAUDOUX	Bruno	PROCURATION DONNÉE A Mme REYSSIE
BROHAN	Marie-Line	
CHAZEAU	Jean-Luc	
DARVES	Aline	
FAYOLLE-LUSSAC	Lucie	
GUINANT	Valérie	
ICART	Hervé	
LACOUME	Bernard	
LE GRAND	Sandra	PROCURATION DONNÉE A M. MOREL
LEMOUNEAU	André	
LESCARRET	Amandine	PROCURATION DONNÉE A Mme BROHAN
LLORCA	Loïc	PROCURATION DONNÉE A Mme DARVES
LOUBANEY	Christophe	PROCURATION DONNÉE A M. CHAZEAU
MENGUE	Danielle	PROCURATION DONNÉE A Mme TEIXEIRA
MOREL	Pascal	
NACIMIENTO	Loïc	
POUJEAU	Marie-Claire	
PRADEAU	Joël	
REYSSIE	Gaëlle	
TEIXEIRA	Aurélie	
WILLIOT	Michaël	

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-213302482-20220630-DEL\_2022\_22-DE



LISTRAC-MÉDOC

## DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 14
- Votants : 22
- Procuration(s) : 8
- Absent(s) excusé(s) : 0
- Absent(s) : 1

Date de convocation

23/06/2022

DEL 2022\_22

## DÉLIBÉRATION 2022\_22 portant sur la demande de subvention au titre du FDAEC 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 juin à 19h les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Listrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.

Convoqués : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, CHAZEAU Jean-Luc, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, GUINANT Valérie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LLOCA Loïc, LOUBANEY Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, PRADEAU Joël, REYSSIE Gaëlle, WILLIOT Michaël.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : M. AGUILAR à Mme FAYOLLE-LUSSAC, M. BAUDOUX à Mme REYSSIE, Mme LE GRAND à M. MOREL, Mme LESCARRET à Mme BROHAN, Mme MENGUE à Mme TEIXEIRA, M. LOUBANEY à M. CHAZEAU,

Absent(e)(s) : M. LACOUME

Secrétaire de séance : Mme DARVES

FINANCES

## DÉLIBÉRATION 2022\_22 portant sur la demande de subvention au titre du FDAEC 2022

Le Conseil municipal,

**Vu** la délibération du 7 avril 2022 relative au vote du budget principal de la commune de Listrac-Médoc,  
**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales,

**Considérant** le règlement pour l'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes,

**Considérant** le montant de l'aide alloué,

**Considérant** la nécessité de remplacer le système de chauffage de la mairie et d'une partie de l'école élémentaire.

Sur présentation de Madame le Maire, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la validation du plan de financement ci-dessous pour le remplacement du système de chauffage de la mairie et d'une partie de l'école élémentaire et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents qui s'y réfèrent.

Étant entendu que les montants des recettes, si allouées, seront à rajouter au budget communal.

SOURCES	MONTANT HT	TOTAL HT
FONDS PROPRES	19 465,08 €	36 237,08 €
FDAEC	16 772,00 €	

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'adopter la proposition de Madame le Maire.
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

ADOPTÉ

Votants : 22	Abstentions : 0	Exprimés : 22	Pour : 22	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.  
 Pour extrait conforme

Le Maire

Aurélie TEIXEIRA



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-213302482-20220630-DEL\_2022\_23-DE



LISTRAC MÉDOC

**DÉLIBÉRATION 2022-23 – Approbation de la r**  
**Plan Local d'Urbanisme****DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE****Nombre de membres :**

- En exercice : 23
- Présents : 14
- Votants : 22
- Procuration(s) : 8
- Absent(s) excusé(s) : 0
- Absent(s) : 1

**Date de convocation**

23/06/2022

**DEL 2022\_23**

L'an deux mille vingt-deux, le 30 juin à 19h les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Lustrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.

Convoqués : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, CHAZEAU Jean-Luc, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, GUINANT Valérie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LLOORCA Loïc, LOUBANEY Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, PRADEAU Joël, REYSSIE Gaëlle, WILLIOT Michaël.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : M. AGUILAR à Mme FAYOLLE-LUSSAC, M. BAUDOUX à Mme REYSSIE, Mme LE GRAND à M. MOREL, Mme LESCARRET à Mme BROHAN, Mme MENGUE à Mme TEIXEIRA, M. LOUBANEY à M. CHAZEAU,

Absent(e)(s) : M. LACOUME

Secrétaire de séance : Mme DARVES

URBANISME

**DÉLIBÉRATION 2022-23 – Approbation de la révision à modalités allégées n°1 du**  
**Plan Local d'Urbanisme****Le Conseil Municipal :**

- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
- Vu** le code de l'urbanisme, notamment les articles L.153-34, R.153-20 et R.153-21 ;
- Vu** le Schéma de cohérence territoriale Médoc 2033 ;
- Vu** le plan local d'urbanisme approuvé le 21 septembre 2005, révisé le 7 juin 2018 ;
- Vu** les délibérations n°2018-061, 2018-061B, 2018-061C du 12 octobre 2018 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme, selon la procédure allégée prévue par l'article L.153-34 du code de l'urbanisme, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation ;
- Vu** la décision de la Mission Régionale d'Évaluation Environnementale (MRAE) du 13 octobre 2020 portant dispense de réalisation d'une évaluation environnementale à l'issue d'un examen au cas par cas ;
- Vu** le projet de Révision allégée du PLU pour le projet d'hébergements touristiques au lieu-dit « Peysoup »
- Vu** le bilan de la concertation,
- Vu** la délibération 2021\_64 du conseil municipal en date du 30 juillet 2021 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision à modalités allégées,
- Vu** le compte-rendu de la réunion du 11 février 2022 au cours de laquelle a été effectué un examen conjoint du projet de révision du plan local d'urbanisme par les services de l'Etat et les personnes publiques associées,
- Vu** l'avis de la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers,
- Vu** l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 23 mai 2022 au mercredi 8 juin 2022, ensemble les conclusions, le rapport et l'avis du commissaire-enquêteur,

**Considérant** que le projet de plan arrêté n'a fait l'objet d'aucune modification à la suite de l'enquête publique,

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 01/07/2022  
Reçu en préfecture le 01/07/2022  
Affiché le   
ID : 033-213302482-20220630-DEL\_2022\_23-DE

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- Approuve la révision à modalités allégées n°1 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée au préfet. Conformément aux articles R.153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée durant un mois en mairie. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département.

### **ADOPTÉ**

Votants : 22	Abstentions : 0	Exprimés : 22	Pour : 22	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme

Le Maire  
Aurélie TEIXEIRA



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-213302482-20220630-DEL\_2022\_24-DE



LISTRAC-MÉDOC

**DÉLIBÉRATION 2022-24 – Actualisation de la convention de mise en œuvre du service commun pour l’instruction des autorisations des droits des sols**
**DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE**
**Nombre de membres :**

- En exercice : 23
- Présents : 14
- Votants : 22
- Procuration(s) : 8
- Absent(s) excusé(s) : 0
- Absent(s) : 1

**Date de convocation**

23/06/2022

**DEL 2022\_24**

L'an deux mille vingt-deux, le 30 juin à 19h les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Lustrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.

**Convoqués** : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, CHAZEAU Jean-Luc, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, GUINANT Valérie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LLOORCA Loïc, LOUBANEY Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, PRADEAU Joël, REYSSIE Gaëlle, WILLIOT Michaël.

**Excusé(e)(s) et pouvoir(s)** : M. AGUILAR à Mme FAYOLLE-LUSSAC, M. BAUDOUX à Mme REYSSIE, Mme LE GRAND à M. MOREL, Mme LESCARRET à Mme BROHAN, Mme MENGUE à Mme TEIXEIRA, M. LOUBANEY à M. CHAZEAU,

**Absent(e)(s)** : M. LACOUME

**Secrétaire de séance** : Mme DARVES

URBANISME

**DÉLIBÉRATION 2022-24 – Actualisation de la convention de mise en œuvre du service commun pour l’instruction des autorisations des droits des sols**
**Le Conseil municipal,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l’article L.5211-4-2 et L5211-4-3,

**Vu** le code de l’urbanisme, notamment de l’article L422-1 à L422-8, ainsi que de l’article R423-15 et de l’article L423-1,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Médullienne en date du 09 avril 2015 mettant à disposition des services de la Communauté de Communes Médullienne pour l’instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS),

**Vu** la convention actée par la délibération du conseil municipal de Lustrac-Médoc du 14 avril 2015 relative à l’instruction des dossiers d’urbanisme relatifs au droit des sols.

**Considérant** la nécessité d’actualiser la convention adoptée en 2015 afin de tenir compte des évolutions de procédures entre les communes et la Communauté de Communes concernant les modalités d’instruction des ADS et la mise en place de la dématérialisation du dépôt des autorisations d’urbanisme depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Après en avoir délibéré :**

- **Approuve** la convention de mise en œuvre du Service Commun pour l’instruction des autorisations du droit des sols, jointe à la présente délibération.
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer l’ensemble des pièces relatives à ce dossier.

**ADOPTÉ**

Votants : 22

Abstentions : 0

Exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Fait à Lustrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme

**Le Maire**

Aurélie TEIXEIRA



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-213302482-20220630-DEL\_2022\_25-DE



LUSTRAC MÉDOC

## DÉLIBÉRATION 2022-25 – Modifications

## DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

**Nombre de membres :**

- En exercice : 23
- Présents : 14
- Votants : 22
- Procuration(s) : 8
- Absent(s) excusé(s) : 0
- Absent(s) : 1

**Date de convocation**

23/06/2022

**DEL 2022\_25**

L'an deux mille vingt-deux, le 30 juin à 19h les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Lustrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.

Convoqués : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, CHAZEAU Jean-Luc, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, GUINANT Valérie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LLORCA Loïc, LOUBANEY Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, PRADEAU Joël, REYSSIE Gaëlle, WILLIOT Michaël.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : M. AGUILAR à Mme FAYOLLE-LUSSAC, M. BAUDOUX à Mme REYSSIE, Mme LE GRAND à M. MOREL, Mme LESCARRET à Mme BROHAN, Mme MENGUE à Mme TEIXEIRA, M. LOUBANEY à M. CHAZEAU,

Absent(e)(s) : M. LACOUME

Secrétaire de séance : Mme DARVES

ASSEMBLEE

## DÉLIBÉRATION 2022-25 – Modifications des commissions municipales


- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du conseil Municipal du 29 mai 2020, relative au Règlement Intérieur et plus précisément son article relatif à la constitution des commissions permanentes,

Mme le Maire présente les commissions et les différents membres qui y siègent.

Mme Teixeira demande aux membres de l'assemblée d'acter les commissions telles que présentées ci-dessous :

Commissions	Vice-Président.e	Membres
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE & DEVELOPPEMENT DURABLE	A définir en commission	Pascal MOREL
		Amandine LESCARRET
		Lucie FAYOLLE-LUSSAC
		Bernard LACOUME
		Marie-Claire POUJEAU
		André LEMOUNEAU
COMMUNICATION	A définir en commission	Pascal MOREL
		Aline DARVES
		Gaëlle REYSSIE
		Loïc LLORCA
		Marie-Line BROHAN
		Danielle MENGUE
		Jean-Luc CHAZEAU
SCOLAIRE	A définir en commission	Sandra LE GRAND
		Amandine LESCARRET
		André LEMOUNEAU
		Aurore ARDOUIN
		Michaël WILLIOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Envoyé en préfecture le 01/07/2022  
 Reçu en préfecture le 01/07/2022  
 Affiché le   
 ID : 033-213302482-20220630-DEL\_2022\_25-DE

CCAS	A définir en commission	Sandra LE GRAS
		Amandine LESCAPIERRE
		Aurore ARDOUIN
		Marie-Line BROHAN
FINANCES	A définir en commission	Gaëlle REYSSIE
		Pascal MOREL
		André LEMOUNEAU
		Marie-Line BROHAN
ANIMATION CULTURE	A définir en commission	Gaëlle REYSSIE
		Michaël WILLIOT
		Aline DARVES
		Loïc LLORCA
BATIMENTS/URBANISME	A définir en commission	Valérie GUINANT
		Michaël WILLIOT
		Bernard LACOUME
		Christophe LOUBANEY
VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE	A définir en commission	Marie-Line BROHAN
		Lucie FAYOLLE-LUSSAC
		Danielle MENGUE
		Jean-Luc CHAZEAU
VOIRIE/FORET/FOSES	A définir en commission	Bruno BAUDOUX
		Hervé ICART
		Loïc NACIMIENTO
		Joël PRADEAU
VIE LOCALE ET COMMERCES	A définir en commission	Jérôme AGUILAR
		Aline DARVES
		Bernard LACOUME
		Loïc LLORCA

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **Valide les commissions présentées**

<b><u>ADOPTÉ</u></b>				
Votants : 22	Abstentions : 4	Exprimés : 18	Pour : 14	Contre : 4

*Fait à Llistrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.  
 Pour extrait conforme*

**Le Maire  
 Aurélie TEIXEIRA**



*Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*